



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DE SAINTE-FEYRE

**Arrêté n° 2022 -0015 conjoint avec le Conseil Départemental
portant règlementation de la circulation sur le territoire de la Commune de
Sainte-Feyre pendant la course cycliste le samedi 27 août 2022**

**La Présidente du Conseil Départemental
Le Maire de la Commune de SAINTE-FEYRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1, L 2213-1 à L 2213-6, L 3221-4 et L 3221-5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-3 ;

Vu la demande d'organisation par Madame TOURTE Annie, Présidente du Comité des Fêtes de Sainte-Feyre, en vue d'organiser une course cycliste le samedi 27 août 2022 ;

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental N° 2022-134 du 19 juillet 2022 et son annexe portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Henry MERPILLAT, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Cohésion des territoires.

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête patronale du samedi 27 août au dimanche 28 août 2022 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre bourg, de règlementer la circulation et le stationnement.

Vu l'intérêt général,

ARRETEMENT :

Article 1 :

La circulation sera interdite en sens inverse de la course cycliste qui se déroulera comme suit : Le bourg de Sainte-Feyre, Meyrat, Chaulet, Le bourg de Sainte-Feyre (voie communale n°10 et Route Départementale n°3) (voir plan joint)

Le samedi 27 août 2022 de 14 h 00 à 18 h 00.

Article 2 :

Le service d'ordre sera assuré par les signaleurs sous le contrôle du Comité des Fêtes.

.../...

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune.

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Madame la Présidente du Conseil Départemental,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait Le 19 août 2022

La Présidente du Conseil Départemental

Pour la Présidente du Conseil Départemental
par déléation
Le Directeur de l'Ingénierie Routière

Le Maire,

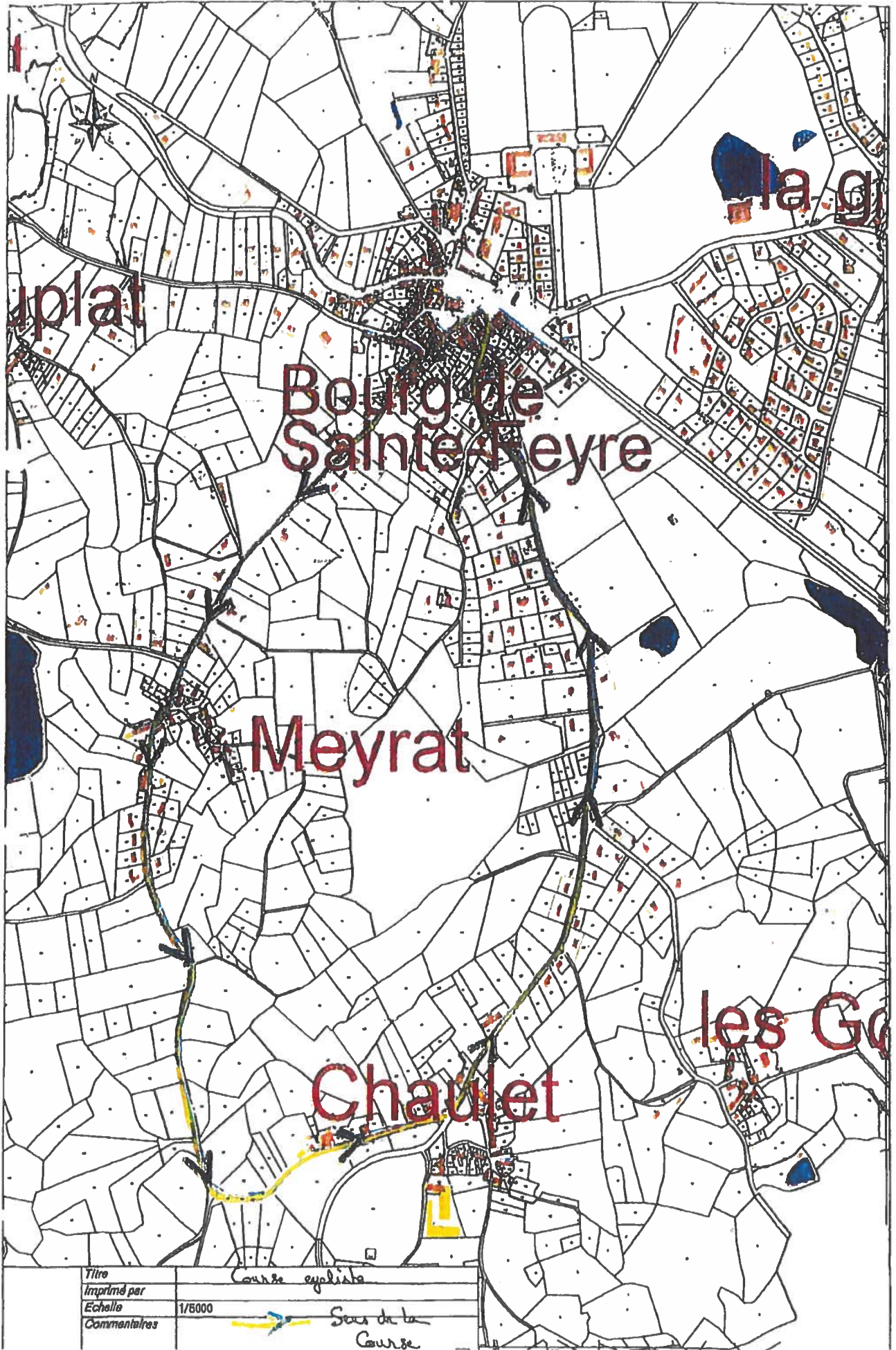


Franck RÉJAUD

Publié le :

22/08/2022

Frédéric RANCIER




aplai

Boulogne de
Sainte-Meyre

Meyrat

Chaufet

les G

Titre	Course cycliste	
Imprimé par		
Echelle	1/8000	
Commentaires	 Sens de la Course	

